

BTSA Aquaculture



Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), diplôme de niveau III, permet d'exercer des fonctions de technicien supérieur au sein de nombreuses entreprises. Il prépare également à la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou para-agricole.

Admission

Les demandes d'inscription dans une section préparatoire au BTSA, dans un établissement public ou privé d'enseignement agricole, préparant à cette option au titre de la formation initiale ou de l'apprentissage, s'effectue entre le 20 janvier et le 20 mars de chaque année, sur le portail national « Admission Post Bac ». L'adresse Internet de ce site, qui regroupe l'offre de formation de l'enseignement supérieur post-baccalauréat, est la suivante : <http://www.admission-postbac.fr>

Formation

La formation est organisée par modules interdisciplinaires.

Certains enseignements sont communs à tous les BTSA, d'autres sont spécifiques à l'option et permettent de développer les compétences professionnelles requises.

Pour ce BTSA, les champs de compétences sont les suivants :

- Gestion des systèmes de productions aquacoles ;
- Conduite des productions, des systèmes ou des processus de productions ;
- Organisation et management des situations de travail ;
- Choix des investissements dans des matériels, des équipements et installations ;
- Suivi de la gestion technico-économique des systèmes de production et de commercialisation ;
- Veille et expérimentation en production aquacole ;
- Conseil en gestion de productions aquacoles ; mise en oeuvre et coordination des projets de développement de productions aquacoles ;
- Évaluation de l'impact de la production aquacole sur les milieux et l'environnement ;
- Analyse des perspectives nouvelles de mise en marché dans le but de valoriser les potentiels de l'outil de production ou de l'adapter ;
- Réalisation de travaux, gestes professionnels et conduction des matériels ou des équipements ;
- Communication en interne et en externe ;

La formation, pour la voie initiale scolaire, comprend également 12 à 16 semaines de stages, dont 10 prises sur la scolarité.

Ce BTSA est en cours de rénovation, les nouvelles dispositions du diplôme entreront en application à la rentrée 2013.

Horaires - formation initiale à temps plein

Horaire global sur les 2 ans

DOMAINE	Modules BTSA	Masse horaire globale	Évaluation
Projet personnel de formation et professionnel	M 11 – Accompagnement au projet personnel et professionnel	87 h	Pas d'évaluation mais validation et allocation de crédits
TRONC COMMUN			
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication	M 21 – Organisation économique, sociale et juridique	87 h	<u>Épreuve n° 1</u> Expression française et culture socio-économique (M21, M22, M23)
	M 22 - Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 h	<u>Épreuve B</u> Projet écrit d'un produit de communication (M22)
	M 23 – Langue vivante 1	116 h	<u>Épreuve C</u> Langue vivante (M23)
EPS	M 31 – Éducation physique et sportive	87 h	
DOMAINE PROFESSIONNEL			
Traitement de données et informatique	M 41 – Statistiques	72,5 h	<u>Épreuve A</u> Traitement de données (M41, M42)
	M 42 – Informatique	43,5 h	
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel	M 51 – Les écosystèmes aquatiques naturels	110 h	<u>Épreuve D</u> Économie générale et approche socioéconomique <u>Épreuve E</u> Épreuve professionnelle <u>Épreuve F</u> Conduite de production (M53, M54, M55, M56) <u>Épreuve n° 2</u> Épreuve professionnelle interdisciplinaire
	M 52 – Les espèces élevées en aquaculture	95 h	
	M 53 – Production aquacole basée sur une alimentation exogène	179 h	
	M 54 – Production aquacole basée sur l'exploitation du milieu naturel	150 h	
	M 55 – Équipements aquacoles	100 h	
	M 56 - Gestion d'entreprise et prise de décision	90 h	
	M 57 – Filières et marchés	88 h	
Mises en situations professionnelles	M 61 - Stage (s)	12 à 16 semaines dont 10 sur la scolarité	<u>Épreuve n°3</u> Soutenance de rapport de stage
Initiative locale	M 71 – Module d'initiative locale	87 h	
Activités pluridisciplinaires		174 h	

Total : 1 740 heures

Examen

Il comporte deux groupes d'épreuves comptant chacun pour 50 % dans la délivrance du diplôme.

- Six épreuves maximum sont organisées sous forme de contrôle en cours de formation.

- Traitement de données	3
- Projet écrit d'un produit de communication	3
- Langue vivante I	3
- Économie générale et approche socio-économique	2
- Connaissances fondamentales	4
- Conduite de productions	5

L'épreuve intitulée "connaissances fondamentales" porte sur les connaissances biologiques et biochimiques nécessaires à la compréhension des espèces élevées en aquaculture et sur la capacité du candidat à analyser le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

L'épreuve de "conduite de productions" évalue les connaissances techniques et économiques nécessaires à la mise en place et à la conduite d'un système de production spécialisé dans le cadre d'une entreprise aquacole.

- Trois épreuves, organisées en fin de formation, permettent de contrôler que les objectifs terminaux de la formation sont atteints. Les coefficients et la nature de certaines épreuves peuvent varier selon l'option.

	Coefficient	durée
- Expression française et culture socio-économique (écrit)	5	4h
- Épreuve professionnelle interdisciplinaire (oral)	7	0h30
- Rapport de stage (rapport et oral)	8	0h45

Une moyenne inférieure à 9/20 à l'ensemble de ces 3 épreuves est éliminatoire.

Taux de réussite à l'examen, Statistiques 2011

candidats présents : 175

reçus : 125

% reçus : 71,4

Établissements (secteur public)

Voie scolaire

17 - LEGTA Bourcefranc
rue William Bertrand
17560 BOURCEFRANC LE CHAPUS
Tél : 05 46 85 45 05

23 - LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun
Le Chaussadis
23150 AHUN
Tél : 05 55 81 48 80

29 - LEGTA Quimper Bréhoulou
Bréhoulou
29170 FOUESNANT
Tél : 02 98 56 00 04

48 - Site de La Canourgue du LEGTPA de la Lozère
chemin Fraissinet
48500 LA CANOURGUE
Tél : 04 66 32 83 54

58 - LEGTA du Morvan
rue Pierre Mendès-France
58120 CHATEAU CHINON VILLE
Tél : 03 86 79 49 80

Apprentissage

01 - LEGTPA Cibeins
Domaine de Cibeins
01600 MISERIEUX
Tél : 04 74 08 88 22

34 - Lycée de mer Paul Bousquet de Sète
rue des cormorans
Pointe de Barrou - BP 476
34207 SETE cedex
Tél : 04 67 51 63 65

44 - Antenne de Guérande du CFA de Loire Atlantique
12 rue de la Fauvette
44350 GUERANDE
Tél : 02 40 24 86 80

Pour les Établissements du secteur privé , consulter le portail internet de l'enseignement agricole

www.portea.fr

Après le BTSA

Le BTSA atteste d'une qualification professionnelle. Son objectif est l'insertion professionnelle.

Profil d'emploi : le technicien supérieur en Aquaculture peut être :

- Pisciculteur ;
- Conchyliculteur ;
- Carcinoculteur ;
- Producteur d'algues ou de végétaux aquacoles.

Le travail des techniciens supérieurs peut s'exercer dans de très petites entreprises locales où la polyvalence est généralement une règle comme dans de plus grandes unités économiques, éventuellement à caractère international, et dans lesquelles tous les profils d'emploi peuvent s'envisager.

Ainsi, à titre d'exemple, les BTSA « aquaculture » peuvent occuper des emplois ou des postes de travail du type :

- Travail d'agent de production : assure l'ensemble des activités et des tâches matérielles et immatérielles nécessaires aux processus de production sur les lieux de production ou les chantiers ;
- Encadrement d'équipes de production ou d'expérimentation, de suivi de chantiers, en organisant le travail, en participant aux différents travaux et en rendant compte de l'activité ;
- Responsabilité de gestion de systèmes de production pour assurer la conduite de productions ou d'expérimentations selon des cahiers des charges et des protocoles ;
- Responsabilité d'écloseries et de la multiplication des espèces, de la mise en production et/ou de l'exportation des produits ;
- Animation et gestion de projet de développement sur un territoire pour le compte d'entreprises, d'organismes professionnels et commerciaux et/ou de collectivités dans le cadre du développement territorial ou professionnel.

Cependant, la poursuite d'études est de plus en plus recherchée. Le titulaire du BTSA peut :

- préparer une licence professionnelle (dossier à retirer à l'Université) ;
- préparer un certificat de spécialisation (par apprentissage) ;
- préparer un second BTSA en un an, pour acquérir une compétence complémentaire : dans ce cas, les dossiers de candidatures sont à retirer auprès de l'établissement choisi ;
- entrer sur concours dans un établissement d'enseignement supérieur agricole (écoles d'ingénieurs, écoles du paysage), après une année de classe préparatoire post BTSA-BTS-DUT ;
- entrer sur dossier dans les établissements d'enseignement supérieur agricole privés ou à Agrocampus Ouest.

Pour toute autre information :

- www.agriculture.gouv.fr
- www.chlorofil.fr rubrique Enseignement supérieur et recherche
- www.portea.fr pour la liste des SRFD, des établissements par département, des établissements assurant ce BTSA.
- les publications de l'ONISEP sont consultables au centre d'information et d'orientation (CIO) ou sur le site www.onisep.fr
- les documents CIDJ (www.cidj.com)

Compléments d'informations auprès :

- du responsable du réseau aquacole : pierre.mollo@educagri.fr
- du centre de la mer et des eaux : www.oceano.org